

BY / PAR DR. LIL LINTON, OD

The national optometry incident report form (available in French and English – see links below) was launched in November 2011 and to date there have been 235 incidents reported.

This incident report form collects information to identify trends and issues to provide support for the value of comprehensive eye health examinations and optometric services. The form is intended to be completed by optometrists and/or their knowledgeable staff, to record incidents related to patients that present with:

- asymptomatic eye disease
- problems with contact lenses or eyeglasses purchased online or without a prescription
- a problem following a sight test
- a problem with cosmetic contact lenses

The keys to obtaining valuable information from the incident report initiative are widespread use from each province as well as the quality of information entered. To that end, the CAO and the provinces will be providing regular reminders to enter details of incidents you experience.

The national incident report form is an online form that should take 5 minutes or less to complete. It is simple to use, easily accessible online and will provide valuable information on eye health issues. The responses can provide a national aggregate picture or can provide information by province. The intent is to prepare an annual comprehensive report of the incidents collected and communicate those results to optometry and other stakeholders.

When the incident report initiative was first conceived, in response to the regulatory changes in British Columbia, CAO was cautioned that obtaining participation would be a challenge. Accordingly, a very conservative objective of 100 incident reports was established for the first year. The results in the first 5 months have far exceeded original expectations. However, CAO cannot emphasize enough the importance of continuing to report incidents that present themselves in your practice.

Who should enter the incidents is dependent on the structure of your practice. The CAO has and will continue to communicate with optometric assistants about the existence of the incident report and the need to report incidents. Depending on the practice, delegating a knowledgeable person within your office to take responsibility for reporting incidents can contribute positively to the success of this initiative.

Data obtained through incident reporting can be used in several ways, all of which can provide significant value to positioning optometry as the front line eye health profession. Information from incident reports can provide valuable evidence to influence the development of public policy. Aggregate data will also provide baseline measures that can help identify the impact of regulatory changes. Incident report information can be shared with regulators, provincial health departments and Health Canada to facilitate their decision making.

Incident report information can help identify potential examples of stories for media relations. If a patient's story is identified and desired to be used, the incident report form provides enough information that the optometrist can contact the patient to obtain permission. Obtaining patient permission on the incident report form was not deemed essential as only a small fraction of incidents would be needed or desired for marketing and communication purposes.

Incident reports represent a proactive initiative that provides information to support advocacy initiatives and to influence policy development. Recent history has shown how important it is to have access to this type of information when the need arises. A decade ago, Health Canada wanted evidence of the risk of harm from cosmetic contact lenses, but

there was no Canadian data. When the Government of British Columbia revised its regulations in 2010, local incidents relating to asymptomatic patients and internet purchases could have been invaluable. A substantive number of incidents for internet sales and cosmetic contact lenses could have supplemented efforts pertaining to the regulation of cosmetic contact lenses and the recent CBC Marketplace story.

The opportunities to use this information to support the value of optometric services will be ongoing. It is important that all CAO members place a priority on reporting incidents and contribute to the information being gathered.

An incident reporting system will certainly provide more information about the complications being attended to by Canadian optometrists than what currently exists. To be effective there has to be considerable effort initially to build awareness, increase use, and synthesize information. This is a required commitment for resources and support for the next 3-10 years.

Knowledge about eye health issues enables the optometric profession to proactively advocate for the eye health of Canadians and participate in the development of public policy. Your cooperation in the collection of this information is essential to influence government policy that regular eye health exams are important for early diagnosis and beneficial to reducing health care costs.

Le lancement du formulaire national de déclaration des incidents (en anglais et en français – voir les liens ci-après) a eu lieu en novembre 2011 et, jusqu'à maintenant, 235 incidents ont été déclarés. Ce formulaire d'incident sert à recueillir des renseignements destinés à

English - <http://www.surveymonkey.com/s/ODincidentreport>  
 French - <http://www.surveymonkey.com/s/odrapportincident>

dégager les tendances et les enjeux ayant pour but de souligner l'importance de la valeur des examens complets de la santé oculovisuelle et des services optométriques. Sur ce formulaire, les optométristes ou leurs employés compétents y indiqueront les incidents liés à des patients qui :

- présentent une maladie oculaire asymptomatique
- éprouvent des problèmes à la suite de l'achat de lentilles cornéennes ou de verres en ligne OU sans ordonnance
- éprouvent un problème à la suite d'un test de la vue
- éprouvent un problème lié à des lentilles cornéennes à but esthétique

Pour obtenir des données utiles par le biais de cette initiative de déclaration, il est essentiel d'en généraliser l'utilisation dans chaque province et de recueillir des renseignements de qualité. À cette fin, l'ACO et les provinces diffuseront régulièrement des messages pour vous rappeler de consigner les incidents dont vous êtes témoin.

Le formulaire national de déclaration ne devrait pas prendre plus de cinq minutes à remplir en ligne. Ce formulaire simple d'utilisation et facilement accessible en ligne fournira de précieux renseignements sur les questions de santé oculovisuelle. Les réponses pourront fournir une image d'ensemble à l'échelle du pays ou encore des renseignements par province. Le but est de colliger un rapport annuel global des incidents consignés et d'en diffuser les résultats à l'optométrie et à d'autres intervenants.

Lors de la conception de cette initiative, en réponse à l'évolution de la réglementation en Colombie-Britannique, l'ACO avait été mise en garde qu'il serait difficile d'obtenir une participation. Par conséquent, on avait établi de façon très prudente un objectif de 100 reports d'incidents pour la première année. Les résultats obtenus au cours des cinq premiers mois ont largement dépassé les espérances initiales. Cependant, l'ACO ne

peut souligner suffisamment l'importance de poursuivre la déclaration des incidents dont vous êtes témoin dans votre cabinet.

Les personnes responsables de la déclaration des incidents devraient être choisies selon la structure organisationnelle de votre cabinet. L'ACO continuera de faire connaître aux assistants optométriques l'existence du rapport d'incidents et le besoin de les déclarer. Selon votre cabinet, la délégation de la responsabilité de la déclaration des incidents à une personne qualifiée de votre bureau peut contribuer positivement au succès de cette initiative.

Les données obtenues par ce système de déclaration peuvent servir de plusieurs façons, mais toutes apporteront une valeur importante en aidant l'optométrie à se positionner en première ligne des professions de la santé. Les renseignements tirés des rapports d'incidents fourniront des données précieuses qui influenceront l'élaboration de politiques publiques. Les données agrégées représenteront aussi des mesures de base qui pourront aider à connaître les répercussions des modifications réglementaires. Les renseignements du système de déclaration pourront être échangés avec les organismes de réglementation, les ministères provinciaux de la santé et Santé Canada pour faciliter la prise de décisions.

Les données de rapports d'incident pourront aussi aider à faire connaître les exemples potentiels susceptibles d'être diffusés par les médias. L'optométriste qui voudra utiliser l'histoire d'un patient pourra, grâce aux données suffisantes du rapport d'incident, communiquer avec le patient pour obtenir son autorisation. On n'a pas jugé essentiel d'obtenir la permission des patients lors de la déclaration d'un rapport d'incident puisque seul un faible pourcentage des incidents seront utilisés à des fins de marketing ou de communication.

Les rapports d'incident représentent une initiative proactive qui servira à appuyer des initiatives de défense et à appuyer l'élaboration de politiques. Les faits récents nous ont révélé à quel point il est important d'avoir accès à ce type d'information lorsque le besoin se présente. Il y a une

dizaine d'années, Santé Canada désirait étoffer par des données les risques que comportaient les lentilles cornéennes à but esthétique, mais il n'existait aucune donnée à ce sujet au Canada. Lorsque le gouvernement de la Colombie-Britannique a revu son règlement en 2010, il lui aurait été très précieux de pouvoir disposer de données sur les incidents liés à des patients asymptomatiques et à des achats sur Internet. Un nombre élevé d'incidents provenant de la vente d'articles sur Internet et de lentilles cornéennes à but esthétique auraient pu compléter les efforts face à la réglementation des lentilles cornéennes à but esthétique de même qu'au récent reportage de Marketplace sur le réseau anglais de CBC.

Il ne cessera d'y avoir des occasions d'utiliser cette information pour appuyer la valeur des services optométriques. Il est important que tous les membres de l'ACO accordent la priorité à la déclaration des incidents et qu'ils contribuent aux renseignements qui seront recueillis.

Un système de déclaration des incidents fournira incontestablement plus de renseignements sur les complications que rencontrent les optométristes canadiens que ce qui existe actuellement. Pour qu'un tel système soit efficace, il faudra déployer initialement des efforts considérables pour bâtir la sensibilisation, pour accroître l'utilisation et pour synthétiser les données. Il faudra s'engager à disposer des ressources et de l'appui nécessaires pour les trois à dix prochaines années.

La connaissance des enjeux liés à la santé oculovisuelle permet à la profession optométrique de sensibiliser proactivement les Canadiens à la santé oculovisuelle et de participer à l'élaboration des politiques publiques. Votre collaboration à la collecte de ces renseignements est essentielle si nous voulons influencer des politiques gouvernementales qui appuient l'importance des examens réguliers de la santé oculovisuelle pour un diagnostic précoce et une diminution des coûts des soins de santé.